

Procès -Verbal de la séance du 1^{er} Décembre 2025
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

CONVOCATION :

21.11.2025

L'an deux mil vingt cinq
Le vingt-trois Septembre à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse – CHANTRIAUX Delphine – GIRAUDON Julie - JUIF Agnès -
KACZMAREK Marie-Thérèse –PORTIER Sergiane
MM ANDRIAU Alain – DENIZOT Alain – GIBault Stéphane –

Nombre de Membres :

en exercice :17

présents : 09

votants : 15

Excusés : Mme MATHIOT Marie-Ange a donné pouvoir à Mme CHANTRIAUX Delphine
Mme BODIN Marie a donné pouvoir à Mme JUIF Agnès
Mme LE LIBOUX Edith a donné pouvoir à Mme DULUC Clarisse
Mme BONNIN Christine a donné pouvoir à M GIBault Stéphane
M BISSONNIER Patrice a donné pouvoir à M DENIZOT Alain
M MALASNET Bruno a donné pouvoir à M ANDRIAU Alain
Non Excusés : M GABILLAT Eric, LECAS Medhi,

1) Désignation du secrétaire de séance,

Monsieur Bruno MALASNET a été élu secrétaire de séance

2) Validation du compte-rendu du précédent Conseil d'Administration,

Madame La Présidente met au vote : 14 voix favorables et une abstention.

3) Evaluations externes menées en faveur du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile,

Madame La Présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS, comme prévu lors de la précédente séance, que le cabinet JRH Consultant a retrouvé son accréditation. Les évaluations externes sont planifiées du 15 au 19 Décembre 2025. Madame MARTIN informe l'assemblée que JRH Consultants a renvoyé une offre tarifaire soit 4400€ HT pour ce service car le 17 Juillet 2025, la Haute Autorité de Santé a fait évoluer le manuel qualité, en particulier sur le nombre d'accompagnés traceurs. Le coût de la prestation pour les structures comme le Service d'Aide à Domicile ayant 90 bénéficiaires est concerné par cette revalorisation. Madame MARTIN a cependant demandé au cabinet JRH Consultant de retirer de sa facturation 300€ de frais de déplacement car les évaluateurs restent sur site toute la semaine pour mener à bien l'évaluation des 2 entités. Le devis devra donc s'élever à 4100€ HT.

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le devis de la prestation.

4) Amortissement de biens acquis en 2025,

Suite à l'acquisition de biens durant l'année 2025, il convient de déterminer la durée d'amortissement de ces derniers :

- Véhicule : 10 ans
- Jeux du centre de loisirs : 4 ans
- Défibrillateur : 4 ans
- Aménagement d'un placard : 4 ans
- Eclairage du cheminement extérieur : 10 ans

Des subventions d'équipement ont été versées, leur durée d'amortissement sera de 15 ans.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS valident à l'unanimité.

5) Délibérations modificatives budgétaires,

Afin de procéder à certaines écritures comptables, 2 délibérations modificatives budgétaires doivent être prises :

- Licence informatique :
 - 65818 : + 2000€
 - 615228 : -2000€
- Remboursements divers :
 - 65888 : + 500€
 - 60631 : - 500€

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité.

6) Acquisition de jeux pour le futur centre de loisirs,

Les jeux choisis lors du précédent Conseil d'Administration du CCAS ne sont pas retenus par le fournisseur car pour des raisons de sécurité l'espace dédié à leur installation est trop exigu. La commerciale est venue sur site le jeudi 27 Novembre 2025, a pris les dimensions des 2 espaces et doit voir la situation avec les techniciens de son service et nous faire des propositions. Dès réception des éléments, Madame DULUC informera son assemblée pour définir le choix définitif. Madame DULUC demande l'autorisation à l'assemblée de signer le ou les devis aux acquisitions à venir. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité la démarche dans son ensemble.

7) Choix du contrat de maintenance pour 2026 pour les appareils de cuisine, la climatisation réversible et la VMC de la résidence Sully,

Madame MARTIN explique à l'assemblée que le contrat de maintenance qui nous lie actuellement avec la société ARCTIQUE soit 910€ HT par an est valide depuis janvier 2023, fin des travaux de réhabilitation de l'établissement. L'année 2025 a été marquée par la réparation de plusieurs biens de la cuisine. Ce prestataire n'a pas apporté satisfaction notamment au niveau du coût trop élevé des devis demandés. AB Climatisation a mené à bien la remise en service des appareils. En parallèle, la collectivité dans son ensemble a fait le choix il y a plusieurs années de contractualiser avec les mêmes prestataires afin de planifier les visites annuelles de l'ensemble des biens communaux le même jour et ainsi gagner en temps d'organisation et en frais de déplacement. Le coût proposé par AB Climatisation s'élève à 960€ HT par an (ajout du fourneau et du lave-vaisselle).

L'assemblée valide à l'unanimité le choix du prestataire AB Climatisation.

8) Remboursement d'un trop versé APL en faveur de la MSA Beauce Cœur de Loire,

Suite à une entrée en EHPAD, il convient de rembourser un trop versé d'Aide Personnalisée au Logement à la MSA Beauce Cœur de Loire pour un montant de 206€.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

9) Validation du montant des bons de chauffage et des conditions d'attribution pour l'hiver 2025/2026,

Les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ont décidé de reconduire l'aide au chauffage versée aux personnes âgées de 65 ans et plus, disposant de revenus inférieurs ou équivalents au plafond de ressources fixé pour l'octroi de l'ASPA.

Pour l'hiver 2025-2026, l'aide proposée s'élèvera à 300 € par foyer.

Les membres présents acceptent à l'unanimité.

10) Remboursement de frais d'inscription pour le centre de loisirs,

Durant les vacances de Toussaint, un enfant a été absent pour des raisons de santé. Les parents ont fourni un certificat médical. Comme le prévoit le règlement intérieur du centre de loisirs, il convient de rembourser la famille à hauteur de 46€. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

11) Remboursement des frais de tickets d'accueil libre du centre de loisirs,

Suite à la mise en place du Portail famille en septembre 2025, certains parents avaient en leur possession des tickets d'accueil libre non utilisés soit un montant total de 178.50€.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité le remboursement à l'ensemble des familles concernées.

12) Encaissement de dons,

Aucune écriture comptable n'est à enregistrer à ce jour, aucune décision est à prendre.

13) Dossier d'aide financière,

Faisant suite au précédent Conseil d'Administration et ce malgré les diverses relances formulées par mail auprès du service social du Centre Régional de basse vision, le CCAS n'a eu aucun retour à ce jour sur la connaissance des éléments budgétaires de l'administrée concernée pouvant justifier la demande d'aide financière.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité ne pas pouvoir étudier le dossier.

14) **Dossier d'aide sociale,**

Suite à l'étude d'une demande d'aide sociale aux services ménagers déposée par une résidente de la résidence Sully, l'assemblée délibérante émet à l'unanimité un avis favorable.

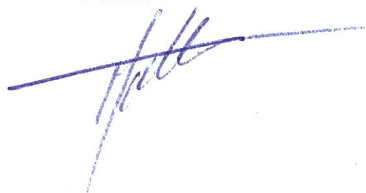
15) **Informations et questions diverses :**

- **La Carrosserie MESNIER** : mercredi 24 Juin 2026 à 15h à la résidence Sully
- **Planification du barbecue à la Résidence Sully** le jeudi 2 Juillet à 19h
- **Colis des Aînés** : 89 colis couple et 188 colis personne seule. La distribution aura lieu le samedi 13 Décembre 2025 de 14h à 17h. Le matin, les colis sont livrés au centre socioculturel à 9h30 par la cave »Le QG ». Les élus se donnent rendez-vous à 10h pour décorer la salle puis prendront le déjeuner à la résidence Sully. Ces derniers en profiteront pour offrir les colis aux résidents.
- « **Les gestes qui sauvent** » action proposée gratuitement par GROUPAMA qui aura lieu le 19 février 2026 à 18h au Centre Socioculturel
- **Le bus numérique** viendra le 11 février 2026 au centre socioculturel
- **Point sur les travaux du centre de loisirs** : l'avancée du chantier suit son cours. Une visite sur site sera proposée aux élus et agents au terme des travaux. La date sera fixée dès que toutes les autorisations auront été actées.
- **Questionnaires de satisfaction** ont été rendus début décembre 2025 au service administratif du CCAS. Les membres du Conseil d'Administration du CCAS qui ont accompli cette tâche sont unanimes sur la qualité de la prestation réalisée par les agents.
- **L'installation de la fibre à la résidence Sully** sera terminée au plus tard le 12 Décembre 2025.
- **Le 13 Décembre 2025 à 14h** départ des motards « MACADAM 18 » de la salle des fêtes de BOUZAIS pour se rendre au marché de Noël de Saint Amand Montrond avec arrêt au Centre Socioculturel d'ORVAL. L'action vise à récolter des jouets en faveur des enfants hospitalisés.
- **Le goûter de Noël à la résidence Sully** aura lieu le mercredi 17 Décembre 2025 à 15h. L'après-midi festif sera animé par Denis GLOMEAU. Les élus présents seront : Mesdames Clarisse DULUC, Agnès JUIF, Sergiane PORTIER et Messieurs Patrice BISSONNIER, Alain DENIZOT et Bruno MALASSENET.
- **Le mercredi 7 Janvier 2026 à 15h** : galette des rois à la résidence Sully animée par SUNDY et présentation des vœux des membres du Conseil d'Administration aux résidents. Seront présents à cette manifestation : Mesdames Clarisse DULUC, Marie-Thérèse KACZMAREK, Sergiane PORTIER et Messieurs Alain ANDRIAU, Patrice BISSONNIER, Alain DENIZOT et Bruno MALASSENET.

Fin de séance à 20h30

Le Secrétaire de séance

Bruno MALASSENET



La Présidente du CCAS



Clarisse DULUC

